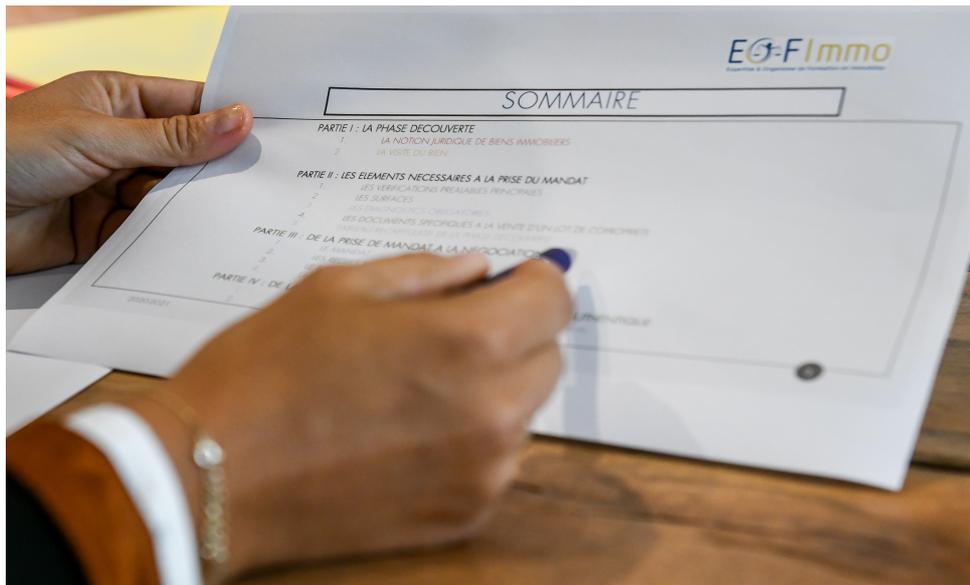


LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE



Pour les formations se déroulant dans les salles de formation pour le compte de l'organisme
MADELEINE PERRIN- EOFIMMO



« La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante : action de formation »

06.18.07.60.06
eofimmo@gmail.com

SOMMAIRE

1/ HISTORIQUE ET PRESENTATIONp3

2/ SITUATION GEOGRAPHIE

3/ INFORMATIONS SUR LA FORMATION.....

4/ MOYENS LOGISTIQUES

5/ DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

6/ REGLES DE SECURITE

7/ REGLEMENT INTERIEUR

I. HISTORIQUE ET PRESENTATION

L'organisme de formation Madeleine PERRIN-EOFIMMO est basé dans le sud des Landes à CAPBRETON (40130).

Il a été créé en janvier 2015 par Madeleine PERRIN, Expert et Formatrice en immobilier.

Toutes les formations dispensées touchent aux trois activités principales des métiers de l'immobilier :

- transaction immobilière dans le neuf ou l'ancien, de locaux d'entreprise, prospection immobilière,
- gestion locative (baux d'habitation en vide, meublée ou saisonnier, baux commerciaux et professionnels),
- syndic (copropriété)

La formation a pour objectif de permettre aux agences immobilières de répondre à leurs obligations de formation continue imposées par le décret de 2016 pour le renouvellement de leur carte professionnelle, tout en apportant aux stagiaires de nouvelles compétences pour faire face aux exigences de leurs clients.

Les démarches employées sont avant tout la personnalisation des formations aux besoins des stagiaires en adaptant les outils et les méthodes pédagogiques pour que chacun puisse progresser.

II. SITUATION GEOGRAPHIQUE

☛ QUELLE ADRESSE ?

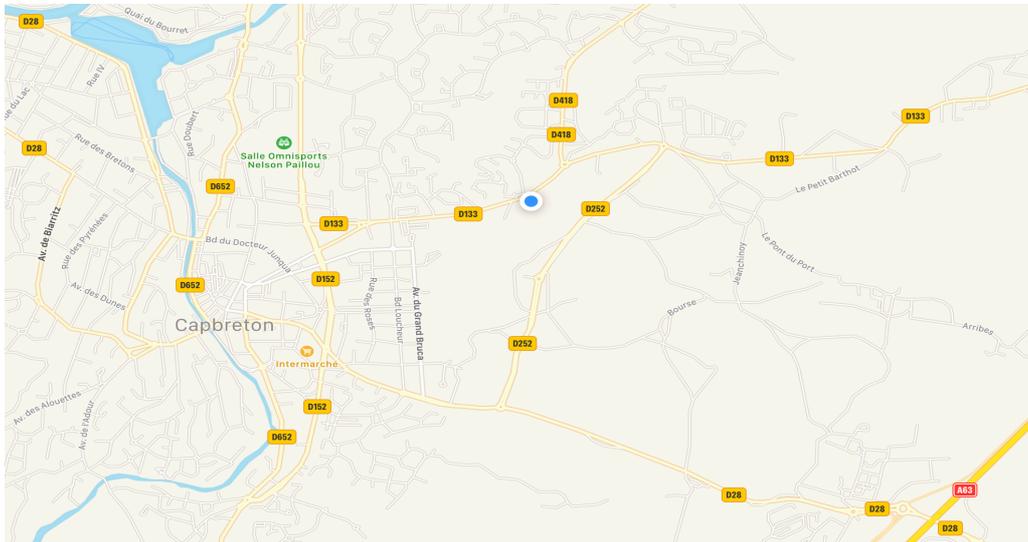
76 avenue Maréchal Foch
40130 CAPBRETON

A 30 minutes de Dax, 25 minutes de Bayonne, à la sortie de l'A63.

☛ COMMENT VENIR ?

06.18.07.60.06
eofimmo@gmail.com

Un véhicule personnel est vivement recommandé pour rejoindre le site.



Par l'autoroute sortie 8 : Sortie Benesse-Maremne

Prendre la direction HOSSEGOR - CAPBRETON, zone des Deux Pins. Puis, direction CAPBRETON, la Résidence Cœur Boisé se situe sur votre gauche, à côté du Sydec.

Il s'agit du bâtiment C1, le local est situé à l'arrière de ce bâtiment, à côté des architectes. Si vous arrivez depuis le haut de la résidence, il s'agit du premier bâtiment en contre-bas.





Possibilité de se stationner à l'intérieur ; gratuitement et librement sur les places **visiteurs V** ou de l'autre côté de la route sur le parking public.

Des places situées tout le long de la résidence sont réservées aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

III. INFORMATION SUR LA FORMATION

Les horaires de formation sont généralement fixés de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Une pause déjeuner d'environ une heure sera prévue.

Deux pauses plus courtes seront prévues le matin et l'après-midi.

Le café et thé seront offerts par l'organisme de formation aux stagiaires tout au long de la journée.

IV. MOYENS LOGISTIQUES

La formation aura lieu au sein des locaux EOFIMMO permettant d'accueillir jusqu'à 6 personnes.

En période de restrictions sanitaires notamment en raison du COVID-19, le nombre de places peut être limitée à 4 personnes.

En cas de groupe plus important, l'organisme de formation peut proposer la réservation d'une salle au sein de la technopole DOMOLANDES à SAINT GEOURS DE MAREMNE ou à tout autre endroit dans le secteur de la côte landaise, en accord avec les stagiaires.

La salle de formation est entièrement équipée d'un matériel adapté :

- écran plat, pico-projecteur, câbles adaptés, paper-board et feutres, tables, chaises, prises de courant, code d'accès wi-fi, clim réversible.

- la salle est lumineuse et conviviale.

V. FORMATIONS ADAPTEES AU PUBLIC HANDICAPE

Toutes nos formations sont accessibles à un public handicapé. En outre, l'organisme de formation EOFIMMO met tout en œuvre pour tenir compte du handicap du stagiaire et appliquer les règles de compensation préconisées.

Aussi, chaque bénéficiaire présentant un handicap peut contacter le centre de formation pour obtenir des informations sur les formations proposées et échanger sur les mesures possibles pour prendre en compte le handicap.

Enfin, les locaux disposent d'un accès PMR.

Contact référent handicap : Madeleine PERRIN – eofimmo@gmail.com
06.18.07.60.06

VI. DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

Le stagiaire devra prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

Chaque stagiaire sera tenu au respect de la discrétion professionnelle à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.

Chaque stagiaire devra respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de civilité.

06.18.07.60.06
eofimmo@gmail.com

Chaque stagiaire est invité à s'impliquer dans le cursus de sa formation afin d'en retirer toute la richesse de l'apprentissage.

En outre, dans le cadre des règles sanitaires spécifiques liées au COVID-19, les stagiaires s'engagent à respecter l'ensemble des règles préconisées par la puissance publique : port du masque, utilisation de gel hydro-alcoolique, distanciation sociale.



VII. REGLES DE SECURITE

Les stagiaires devront veiller à respecter les consignes de sécurité indiquées dans le règlement intérieur ci-annexé ou remis par mail.

Ils devront également veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales en vigueur sur le lieu de formation.

Tout accident ou incident survenu lors de la formation aux horaires prévus, doit être immédiatement déclaré par le stagiaire concerné par l'incident ou l'accident ou par les personnes qui auraient pu être témoins au responsable de la formation.

Les stagiaires ont interdiction d'introduire dans les locaux tout objet dangereux ou produits de nature inflammable ou toxique.



Expertise & Organisme de Formation en Immobilier

Les consignes incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

En cas d'incendie, les stagiaires seront tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou son représentant.

VIII. LE REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur établi par l'organisme de formation est transmis au stagiaire en même temps que le livret ou par tout autre moyen.

06.18.07.60.06
eofimmo@gmail.com

MADELEINE PERRIN-EOFIMMO-76 avenue Maréchal Foch-Résidence Cœur Boisé -40130 CAPBRETON